



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêt à taux zéro

Question écrite n° 88082

Texte de la question

Mme Françoise Guégot appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conditions d'éligibilité aux prêts à taux zéro renforcé, universel et réservé aux primo-accédants annoncé durant l'été 2010. Elle est sensible à la situation des familles mono-parentales, et tout particulièrement des femmes disposant de peu de ressources suite à un divorce, et de leur difficultés à trouver un logement pour elles mêmes et leurs enfants. Ces familles se voient obligées de déménager, avec un revenu trop faible pour accéder à la propriété, et ne peuvent à ce jour pas être considérées comme primo-accédantes et donc non éligibles à un prêt à taux zéro qui leur faciliterait pourtant leur nouvelle vie. Elle lui demande donc si elle envisage d'élargir le prêt à taux zéro à cette population.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88082

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9863

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)